



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 28 avril 2020 à 12h00

MAIRIE de LAMBESC
6 Boulevard de la République
13410 LAMBESC

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Contrôle technique	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
2020-011	Lot 1 : Maçonnerie - Pierre de taille
2020-012	Lot 2 : Menuiserie Bois - Ebénisterie
2020-013	Lot 3 : Ferronnerie
2020-014	Lot 4 : Vitraux
2020-015	Lot 5 : Décors peints
2020-016	Lot 6 : Electricité
2020-017	Lot 7 : Peinture et dorure
2020-018	Lot 8 : Œuvres peintes

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
2020-011 2020-012 2020-013	TF	Restauration 2è et 3è Travées : Nef, Chapelles et bas-côtés
2020-014 2020-015 2020-016	TO001	Restauration Abside, Chœur et Transept
2020-017 2020-018	TO002	Restauration des Chapelles des bras de transept et des chapelles orientées

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code	Description
2020-011	45262512-3	Maçonnerie de pierres de taille
2020-012	44220000-8	Menuiserie pour la construction
2020-013	44316510-6	Ferronnerie
2020-014	45441000-0	Travaux de vitrerie
	45451000-3	Travaux de décoration
2020-015	44812000-5	Peintures à usage artistique
	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
2020-016	45311200-2	Travaux d'installations électriques
2020-017	44812000-5	Peintures à usage artistique
	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments
2020-018	44812000-5	Peintures à usage artistique
	92521200-1	Service de conservation des objets exposés et des spécimens

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecture & Héritage
29 Rue Charles Montaland
69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 37 48 06 39

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTRÔLE
Immeuble IMOWIN -ZA LA Jalassière
RD 18 Route des Milles
Lotissement Le Jalas
13510 EGUILLES

Tél. : 04 84 49 22 79

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

QUALICONSULT
Domaine de l'Ecapade
203 Avenue Paul Julien - Bat E
13100 LE THOLONET

Tél. : 04 42 37 09 80

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise:

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Oui
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 8 : Preuve de qualification "conservateur restaurateur " et références similaires	Oui
Lot 7 : Qualibat 6112 : Peinture et ravalement avance technicité confirmée et surtout la mention "Patrimoine bâti"	Oui
Lot 6 : Certifications E2-C2	Oui
Lot 5 : Preuve de qualification "conservateur restaurateur" et références similaires	Oui
Lot 4 : Preuve de qualification "conservateur restaurateur" et références similaires	Oui

Restauration intérieure de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption

Lot 3 : Qualibat 4493	Oui
Lot 2 : Qualibat 4393	Oui
Lot 1 : Qualibat 2194 ou références similaires	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'acceptation du CCAP : La dernière page du CCAP est à détacher et à retourner dûment tamponnée et signée	Oui
L'acceptation du CCTP et ses annexes à retourner dûment tamponnée et signée	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée.

Visite sur rendez-vous à définir avec Madame Laurence VISSEYRIAS - Responsable Cadre de Vie et Patrimoine

Tél. : Port. 06.98.47.73.92

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.sudest-marchespublics.com>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Service de la commande Publique - 9 Avenue du 8 mai 1945 – 13410 LAMBESC

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70.0 %
<i>1.1-Note méthodologique des travaux envisagés (mode opératoire détaillé, prise en compte des contraintes, plan d'installation du chantier, méthodologie de manutentions protection des ouvrages conservés, mesures de sécurité des personnes étrangères aux chantiers et sécurité des ouvriers, compréhension du dossier et prise en compte des autres lots)</i>	50.0 %
<i>1.2-Moyens humains (listing du personnel de l'entreprise, formation et expérience du personnel de l'entreprise, CV et qualification du personnel affecté au chantier). Moyens matériels affectés au chantier et fiches des matériaux</i>	30.0 %
<i>1.3-Planning d'exécution avec justification</i>	10.0 %
<i>1.4-Prise en compte de l'environnement (Respect de l'hygiène et sécurité, gestion et traitement des déchets, nettoyage de chantier)</i>	10.0 %

2-Prix des prestations	30.0 %
-------------------------------	---------------

Chaque sous-critère sera noté sur 5 :

- 0 : absence de réponse
- 1 : très insatisfaisant
- 2 : insatisfaisant
- 3 : moyen
- 4 : satisfaisant
- 5 : très satisfaisant

Valeur technique :

L'ensemble des sous-critères est additionné et donne une note totale R(i) sur 10

$$\text{Soit } \mathbf{R(i)} = \mathbf{R(i1)} + \mathbf{R(i2)} + \mathbf{R(i3)} + \mathbf{R(i4)} \text{ (Avec R(i) ramené à 10)}$$

Cette note totale est ensuite pondérée à 70% selon la formule :

$$\mathbf{N(i)} = \mathbf{R(i)} * \mathbf{70\%}$$

Prix des prestations :

Il sera noté sur 10. Les notes relatives à ces critères seront calculées en fonction du rapport entre l'offre la moins disante et l'offre de chacun des candidats, l'offre la moins chère étant affectée de la note de 10/10.

Les notes des autres offres seront calculées en proportionnalité de la façon suivante :

Le rapport entre le prix de l'offre la moins chère et le prix de l'offre analysée est calculée de cette manière :

$$\mathbf{R(i)} = \mathbf{Prix\ mini / Prix\ de\ l'offre\ analysée}$$

Ce rapport permet ensuite de calculer la note attribuée à chaque candidat en la pondérant à 30%

$$\mathbf{N(i)} = \mathbf{R(i)} * \mathbf{30\%}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats de son choix par phases successives

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande

publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.sudest-marchespublics.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille
22-24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille
22-24 rue Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiables des Différends et Litiges
Préfecture de la Région PACA
Place Félix-Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE CEDEX 06